

# Conduite 2000

## **Les enjeux de la formation et de l'examen du permis de conduire.**

### **Catégorie permis A1/A2**

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement.

Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir devenir.

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser

### **CONDITIONS DE PASSAGE**

L'établissement se chargera de vous inscrire à une session d'examen du permis de conduire après une formation de 20h minimum. Soit 8h hors circulation et 12h en circulation.

Sous réserve d'avoir atteint le niveau requis.

Pour pouvoir accéder à ces catégories du permis de conduire, le candidat doit être âgé au minimum de 18 ans pour la catégorie A2 et 16 ans pour la catégorie A1

### **DEROULEMENT DE L'EPREUVE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE**

**Cette formation est organisée en deux parties :**

\*L'épreuve théorique :

Pour pouvoir se présenter à l'examen pratique, le candidat doit passer l'épreuve théorique du code, sauf si :

- Il a obtenu son code depuis moins de 5 ans ;
- Il est titulaire d'un autre permis de conduire depuis moins de 5 ans.

La formation théorique axée sur l'apprentissage des 10 thèmes du code de la route et la formation pratique. Les thèmes seront traités au moyen de cours encadrés par un enseignant, Les entraînements sont quotidiens et des stages code peuvent être organisé.

## L'examen théorique

La formation sera validée par l'examen théorique général composé d'une série aléatoire de 40 questions les élèves reçus ne doivent pas dépasser les 5 fautes.

Il se déroule dans les locaux d'un opérateur agréé. Le résultat est connu par mail dans la journée.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs. Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

## La formation pratique (sur notre piste privée et sur route)

Vous allez à travers un programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques, physiologiques, vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Les formateurs s'appuient sur un référentiel commun le **REMC** et dispensent leurs cours de manière à valider les 4 compétences global. Celles-ci détaillent les savoir comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chacun des 35 objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles. Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

### \*L'épreuve pratique :

Le jour J, un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis. La conduite comprend une épreuve hors circulation (HC) et une épreuve en circulation (CIR). La durée est de **17 minutes et 30 secondes pour l'épreuve HC** et de **35 minutes pour l'épreuve CIR**

L'inspecteur commence à chaque fois par vérifier votre identité et votre équipement.

### \*Épreuve hors circulation

Elle est composée de plusieurs exercices :

- déplacement de la moto sans l'aide du moteur et contrôle de l'état du véhicule (vérification) 1 essai **A B**
- déplacement de la moto à allure réduite. 2 essais **ABC**
- Déplacement de la moto à allure plus élevée avec freinage d'urgence. **ABC**
- Déplacement de la moto à allure plus élevée avec un évitement. **ABC**
- Interrogation orale portant sur une fiche tirée au sort parmi un jeu de douze. **ABC**

Chacun des exercices de maniabilité et de sécurité et à l'interrogation orale est noté. La note **C** à au moins un exercice entraîne l'ajournement du candidat et l'interruption de l'examen. La chute lors d'un exercice entraîne la notation **C** et l'arrêt et l'arrêt immédiat de l'examen. Les parcours sont tirés au sort, sur présentation de l'expert, par le premier candidat.

Pour être admis il faut avoir obtenu au moins un **A** et pas de **C**

### **\*Épreuve en circulation**

Vous devez avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve en circulation.

L'épreuve CIR se déroulera en et hors agglomération.

L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- Savoir s'équiper et s'installer
- Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information
- Adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir des espaces de sécurité
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Être courtois
- L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.
- Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.
- L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.
- **A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.**
- **Pour être reçu à l'examen le candidat doit obtenir au moins 17 points sur 27 sans erreur éliminatoire.**
- **Le résultat est connu après un délai de 48 heures** En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois. En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.